

COMMISSION ENFANCE ET ÉDUCATION

**Compte-rendu de la réunion du mardi 12 janvier à 18h00
dans la salle 6 du bâtiment 144, route de Thionville.**

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la dernière commission.

1. Renforcement du partenariat entre la Ville de Metz et les associations Petite Enfance messines : élargissement du principe de guichet unique et amélioration des conditions d'attribution des places.
2. Attribution de subventions aux associations famille et petite enfance.

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire.

- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère municipale déléguée, membre titulaire,
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère municipale, membre titulaire,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller municipal délégué, membre suppléant.

Etaient absent(e)s :

- Madame Anne HOMMEL, Conseillère municipale déléguée, membre titulaire,
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Madame Hanifa GUERMITI, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Christine SINGER, Conseillère municipale, membre titulaire,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Catherine MOREL, Conseillère municipale déléguée, membre suppléant,
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller municipal délégué, membre suppléant,
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère municipale, membre suppléant,
- Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller municipal, membre suppléant.

Etaient également présent(e)s :

- Madame Katherine HALLE-GUET, Directrice du Pôle Éducation,
- Monsieur Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance.

Mme BORI, Présidente de la Commission ouvre la séance à 18 heures 15 et remercie les élus de leur présence.

Mme BORI informe la commission que, dans le cadre des subventions relatives à l'École numérique, le budget 2016 va permettre de poursuivre le câblage des écoles maternelles ainsi que le déploiement de matériels complémentaires, en priorisant les acquisitions d'ordinateur portables et de vidéoprojecteurs mis en œuvre par les enseignants.

Mr NZIHOU demande quels sont les retours sur la mise en place de ces matériels.

Mme BORI indique que les retours sont globalement très positifs, et que, comme pour tout nouveau projet, l'appropriation des moyens est actuellement en cours et pourra conduire si nécessaire à adapter à la marge les choix techniques (par exemple celui de la mise en place de films Velléda blancs sur les tableaux sur lesquels sont projetés les supports pédagogiques).

Le compte-rendu de la dernière Commission est approuvé.

1^{er} Point : Renforcement du partenariat entre la Ville de Metz et les associations Petite Enfance messines : élargissement du principe de guichet unique et amélioration des conditions d'attribution des places.

Mme SAGRAFENA présente le rapport en précisant que les principales évolutions portent sur :

- l'intégration de 3 nouveaux acteurs au sein de la commission d'attribution des places en crèche (Enfance et Famille, Les Récollets et Bernard Chabot), le COGEHAM étant partenaire depuis avril 2013,
- l'augmentation à 10 (au lieu de 4 en 2015) du nombre de commissions annuelles pour davantage de réactivité dans l'attribution des places,
- l'augmentation du nombre de points de certains critères d'attribution (15 au lieu de 5 pour l'accueil de fratries, 5 par mois d'attente au lieu de 10 au-delà de 6 mois d'attente).

Mme COLIN-OESTERLE demande à connaître le nombre de places proposées par le secteur privé lucratif.

Mme SAGRAFENA indique qu'actuellement People & Baby gère 4 Micro-Crèches de 10 places chacune (Pistache, Vanille, Chocolat implantées à Borny Sébastopol et Bouton d'Or rue Lafayette) et que Les Petits Chaperons Rouges prévoient d'ouvrir un établissement de 18 places à l'angle des rues Sente à My et Malraux (travaux en cours).

Mme COLIN-OESTERLE demande à connaître le délai d'attente pour obtenir une place.

Mme SAGRAFENA répond que le travail réalisé par le service information petite enfance permet de proposer une solution sous 2 mois quel que soit le mode d'accueil (*accueil collectif municipal ou associatif, accueil familial au domicile d'une assistante maternelle municipale, accompagnement des familles pour un accueil chez une assistante maternelle privée ou au travers de la garde à domicile*).

Mme COLIN-OESTERLE souhaite savoir pourquoi les familles confient leurs enfants au secteur privé.

Mr RAVIER précise que les familles qui confient leurs enfants au secteur privé sont en très grande majorité accompagnées par leurs employeurs qui payent un droit annuel de réservation par place. La consultation du site Internet de P&B montre qu'actuellement 8 des 40 places

sont disponibles et que l'obtention d'une place est avant tout étudiée sur la base de la participation de l'employeur du parent.

Mr NZIHOU indique qu'effectivement les entreprises essayent de plus en plus de répondre aux besoins de leurs salariés, y compris au travers de la réservation de places en crèche.

Mme SAGRAFENA souligne la nécessité de re-questionner le service public sous l'aspect de la rentabilité tout en préservant le niveau de qualité qui prévaut aujourd'hui.

Avis favorable de la Commission Enfance et Éducation à l'unanimité, Mme COLIN-OESTERLE ne prenant pas part au vote.

Proposition de rapporteur : Madame Myriam SAGRAFENA.

2^{ème} Point : Attribution de subventions aux associations famille et petite enfance.

Mme SAGRAFENA présente le rapport.

Mme COLIN-OESTERLE souhaite savoir comment sont calculées les subventions.

Mr RAVIER indique que les subventions de fonctionnement versées :

- aux 4 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (Enfance et Famille, Les Récollets, Bernard Chabot, et COGESHAM) correspondent, pour chaque partenaire, à la différence entre le montant des dépenses et celui des recettes, étant entendu que des objectifs sont fixés par convention, tant en termes de montant plafond des dépenses d'une part, que d'activité minimale (nombre d'heures d'accueil d'enfants) conditionnant les recettes d'autre part.
- aux autres associations correspondent à des montants fixes n'ayant pas évolué au cours des années.

Dans les deux cas, la nécessité pour les services de la Ville comme pour les partenaires associatifs de s'adapter au nouveau contexte financier, a conduit en 2016 à réduire de 2 à 5 % l'ensemble des subventions accordées par rapport à 2015.

S'agissant des subventions d'investissement, la Ville de Metz soutient, sous contrainte d'enveloppe, les 4 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant à hauteur de 50% des projets présentés, ce en complément du financement apporté par la CAF de la Moselle.

Mme SAGRAFENA ajoute que le Conseil Départemental de la Moselle a décidé de se désengager en matière de subventionnement des crèches, rendant plus difficile le maintien du service public.

Mme COLIN-OESTERLE indique que, face à la baisse des dotations impactant toutes les collectivités territoriales, le Conseil Départemental de la Moselle fait le choix de se recentrer sur ses compétences obligatoires qui, en l'espèce, concernent le domaine de l'enfance en difficulté (MECS, CED, etc...).

Mme SAGRAFENA considère que les crèches participent pleinement à la prévention autour de l'enfant et regrette vivement le choix fait par le Conseil Départemental de la Moselle.

Avis favorable de la Commission Enfance et Éducation à l'unanimité, Mme COLIN-OESTERLE ne prenant pas part au vote.

Proposition de rapporteur : Madame Myriam SAGRAFENA.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h10.

La Présidente de la Commission
Adjointe au Maire
Danielle BORI

